|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONS****UNIES** |  | **MC** |
|  |  | **UNEP/**MC/COP.3/Dec.13 |
| EP | **Programme** **des Nations Unies** **pour l’environnement** | Distr. générale 7 janvier 2020Français Original : anglais |

Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure

Troisième réunion

Genève, 25–29 novembre 2019

Décision adoptée par la troisième Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure

  MC-3/13 : Instructions à suivre pour remplir le modèle de rapport national

 *La Conférence des Parties,*

 *Sachant* qu’il est nécessaire de disposer de rapports nationaux complets et cohérents pour recueillir des informations permettant d’évaluer l’efficacité et de promouvoir le respect des obligations,

 *Se félicitant* des travaux accomplis par le secrétariat pour préparer des informations concernant le modèle abrégé de rapport national, dont elle a été saisie pour examen à sa troisième réunion,

 1. *Prie* le secrétariat d’établir un projet de document d’orientation concernant le modèle complet de rapport national, afin de préciser quelles informations doivent être demandées dans le modèle de rapport national ;

2. *Prie également* le secrétariat de solliciter les observations des Parties et autres parties prenantes sur le projet de document d’orientation d’ici à mars 2021, de prendre en compte ces observations et d’établir une version révisée du document, s’il y a lieu ;

3. *Engage* les Parties à utiliser le projet de document d’orientation à titre provisoire pour les aider à établir leurs rapports nationaux complets, lesquels doivent être présentés d’ici au 31 décembre 2021 ;

 4. *Prie* le secrétariat de lui présenter le projet de document d’orientation de sorte qu’elle l’examine et, éventuellement, l’adopte à sa quatrième réunion.